

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI ACTIONS EUROPEENNES ESR

Code AMF: (C) 99000010609

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Amundi Asset Management, société du groupe Amundi FCPE – Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " Actions internationales ".

En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPEENNES ESR, nourricier de AMUNDI RESA ACTIONS EUROPE - N vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans des actions d'entreprises principalement européennes.

La performance AMUNDI ACTIONS EUROPEENNES ESR peut être inférieure à celle de AMUNDI RESA ACTIONS EUROPE - N en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI RESA ACTIONS EUROPE - N, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif est de réaliser à moyen terme une performance supérieure à celle de son indice de référence, le DJ Stoxx 50 (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCPE reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les modalités de souscription/rachat du Fonds maître sont précisées dans le prospectus du Fonds maître.

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité: dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

1

AMUNDI ACTIONS EUROPEENNES ESR



SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION

28/02/2017

ACTION

Données clés (source : Amundi)

 $\label{eq:Valeur Liquidative (VL): 150,37 (EUR)} $$ \text{Date de VL et d'actif géré: 28/02/2017} $$ \text{Actif géré: 56,32 (millions EUR)} $$$

Indice de référence :

100% STOXX 50 SPECIAL OPENNING NET

Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises est investi en supports actions.

Il vise à tirer parti à long terme de la performance des marchés d'actions européennes.

Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

Profil de risque et de rendement (SRRI)

1 2 3 4 5

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances

Evolution de la performance (base 100) *



A : Changement de processus de gestion

Performances glissantes *

Depuis le	Depuis le 30/12/2016	1 mois 31/01/2017	3 mois 30/11/2016	1 an 29/02/2016	3 ans 28/02/2014	5 ans 29/02/2012
Portefeuille	2,42%	2,55%	8,17%	12,45%	7,11%	37,30%
Indice	2,90%	2,70%	9,92%	15,13%	14,08%	46,02%
Ecart	-0,48%	-0,15%	-1,75%	-2,68%	-6,97%	-8,72%

Performances calendaires (1) *

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Portefeuille	-2,47%	6,03%	4,12%	17,44%	12,93%	-8,86%	3,03%	30,41%	-42,26%	0,36%
Indice	-0,13%	7,28%	5,99%	17,43%	12,87%	-6,14%	3,80%	29,11%	-41,33%	2,13%
Ecart	-2,35%	-1,25%	-1,87%	0,01%	0,06%	-2,72%	-0,77%	1,30%	-0,93%	-1,77%

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur(s) glissant(s)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	15,55%	17,42%	15,59%
Volatilité de l'indice	17,28%	17,98%	16,00%
Tracking Error ex-post	2,74%	1,93%	1,82%
Ratio d'information	-0,95	-1,11	-0,72
Ratio de Sharpe	0,82	0,14	0,42

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements

Depuis le lancement
-68,12%
-
10/1997
-23,34%
02/1990
42,30%

Indicateurs

	Portefeuille	Indice
Nombre de lignes	108	50



AMUNDI ACTIONS EUROPEENNES ESR



Commentaire de gestion

Le risque politique est resté un thème majeur pour les marchés en février. Aux Etats-Unis, la visibilité sur la future politique économique est restée très incomplète. En zone euro, c'est la montée de l'incertitude politique en France qui a constitué le principal sujet de préoccupation. Les chiffres économiques, pour leur part, ont réservé une majorité de bonnes surprises dans les grandes régions du monde.

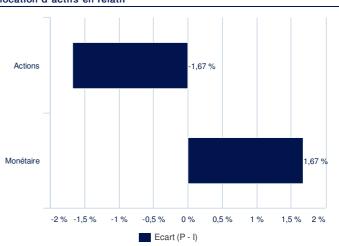
La hausse des marchés d'actions a accéléré. Après +1,5% en janvier, l'indice MSCI World AC a progressé de +2,8% en février, ce qui porte sa hausse à +4,3% sur l'ensemble de l'année. Les marchés ont été très attentifs aux commentaires de la Réserve fédérale américaine, suggérant un relèvement progressif mais imminent des taux d'intérêts. S'ajoutant à une batterie d'indicateurs meilleurs que prévu de part et d'autre de l'Atlantique, ceci a contribué à alimenter l'optimisme des investisseurs. Plus largement, après l'élection surprise de D. Trump le 8 novembre dernier, les marchés d'actions ont donc enchainé leur quatrième mois consécutif de hausse; fait sans précédent depuis trois ans. Autre fait notable, l'ensemble des marchés a participé à la hausse. Si les Etats-Unis se sont distingués avec +3,7% de hausse pour l'indice S&P 500 et +4,8% pour le Dow Jones, les autres places se sont également bien tenues avec +2,3% pour le Footsie à Londres et +2,8% pour l'EuroStoxx 50 en zone euro. Au sein de cette dernière, les performances ont été diverses avec +1,7% pour le MIB en Italie, +2,3% pour le CAC 40 à Paris, +2,6% pour le Dax (Francfort) et l'IBEX (Madrid) et jusqu'à +3,9% pour l'AEX à Amsterdam. En dehors d'Europe, les marchés émergents (indice MSCI Emergents en USD) qui avaient initialement accusé le choc de l'élection de D. Trump ont poursuivi leur rattrapage avec +3,0% en février et +8,6% depuis le début de l'année. En revanche, le Japon qui s'était emballé en fin d'année dernière (+9,7% cumulé sur les deux derniers mois) connaît une période de quasi-surplace avec -0,4% en janvier et +0,4% en février et

Composition du portefeuille

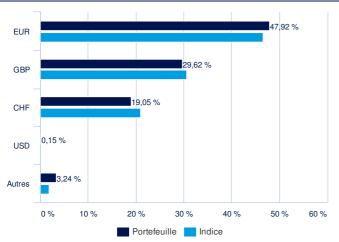
Allocation d'actifs

Actions 1,67 % Monétaire 0 % 20 % 40 % 60 % 80 % 100 % 120 % Portefeuille Indice

Allocation d'actifs en relatif



Répartition par devises

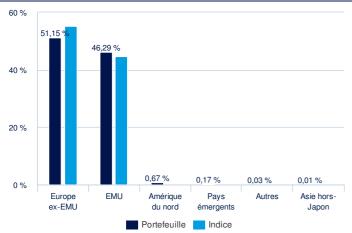




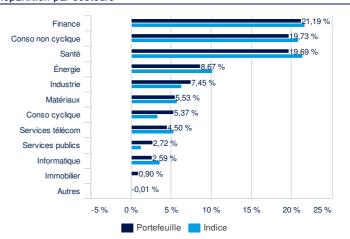


Composition du portefeuille - Analyse des actions

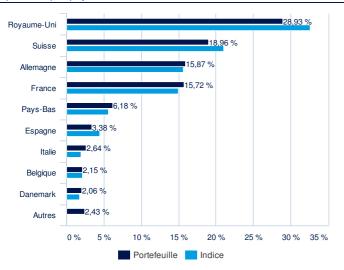
Répartition par zones géographiques



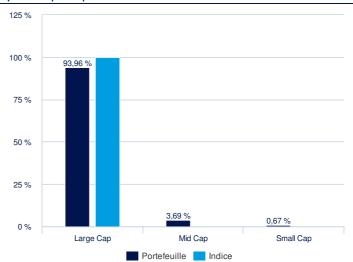
Répartition par secteurs



Répartition par pays



Répartition par capitalisation boursière



Principaux émetteurs actions

	% d'actif
NESTLE SA	5,64%
NOVARTIS AG	5,04%
ROCHE HOLDING AG	4,56%
HSBC HOLDINGS PLC	3,78%
SIEMENS AG	3,60%
BP PLC	3,18%
BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	2,94%
TOTAL SA	2,56%
ALLIANZ SE	2,55%
UNILEVER NV	2,40%
Total	36,24%

AMUNDI ACTIONS EUROPEENNES ESR



Caractéristiques principales

Forme juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Société de gestion déléguée	Amundi
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	28/07/1989
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Frais courants	1,08% (prélevés) - 31/12/2015
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Classification de l'organisme de tutelle	FCPE Actions internationales
Code AMF	99000010609
Nom du fonds maître	AMUNDI RESA ACTIONS EUROPE

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document sauf mention contraire.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée 2% maximum		
Frais de sortie	Néant	

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

Frais prélevés par le FCPE sur une année				
Frais courants 1,08% de l'actif net moyen				
Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances				
Commission de	Néant			
performance				

Une partie des frais d'entrée peut être prise en charge par l'entreprise - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre entreprise.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2015.

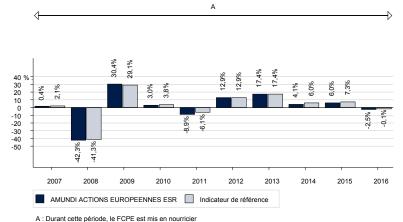
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

 les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCPE donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez-vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE.

Le FCPE a été agréé le 28 juillet 1989.

La devise de référence est l'euro (EUR).

B: Changement de processus de gestion Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Nom du teneur de compte : Amundi Tenue de Comptes et/ ou, le cas échéant, tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise

Forme juridique du FCPE : multi-entreprises.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion : www.amundi.com).

Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE ainsi que le reglement et les derniers documents d'information périodique réglementaires de l'OPC maître, et toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.amundi-ee.com.

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 janvier 2017.